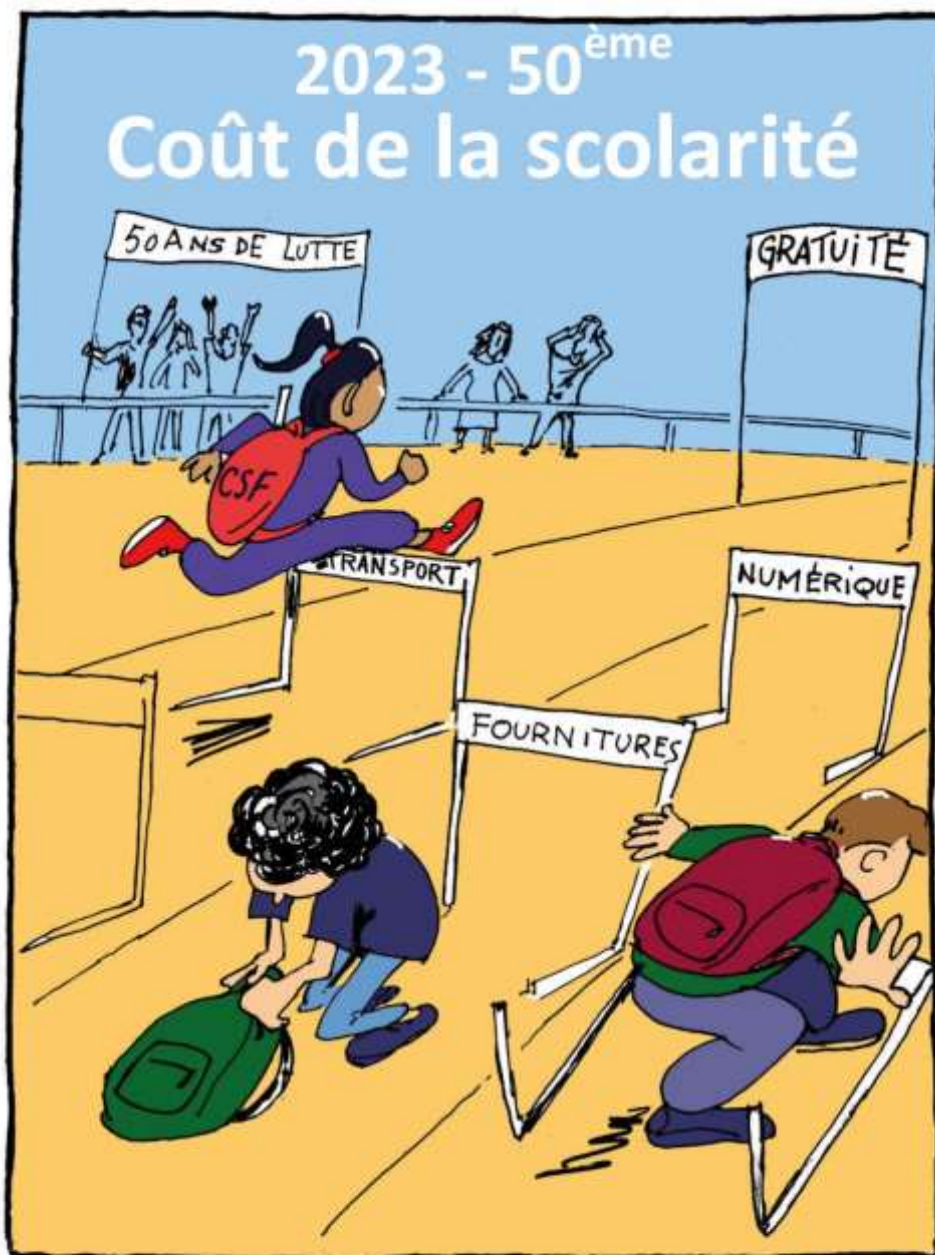


Coût de la scolarité 2023

DOSSIER DE PRESSE

LA UNE



+11,3 %

Conférence de presse :
16 août 2023

Contact : Johan Jousseau - 07 83 99 38 26

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Très faible augmentation de l'ARS au regard de l'inflation : Pas de cadeau !

L'Allocation de Rentrée Scolaire augmente de 1,6 % pour la rentrée 2023.

La CSF dément catégoriquement l'information selon laquelle l'Allocation de Rentrée Scolaire aurait augmenté de 5,6 % entre 2022 et 2023. En effet, certains médias rattachent la hausse de 4 % de l'ARS de juillet 2022 à celle de 2023.

Avec une inflation globale de 4,5 % sur la période juillet 2022-juillet 2023, de 12 % sur les vêtements et de 40 % sur la papeterie, **le compte n'y est pas !**

Les insuffisances toujours là en 2023

Depuis des années, La CSF répète inlassablement que l'ARS ne correspond pas aux dépenses des familles, qui courent sur toute l'année scolaire.

Son montant est insatisfaisant notamment au collège et au lycée.

Sa modulation selon l'âge est insignifiante : 9 % entre 6 ans et 18 ans. En réalité, à la rentrée et tout au long de l'année, le coût est 2 à 3 fois supérieur.

Rappelons que seul un tiers des enfants en bénéficie.

50 ans de lutte et la route est encore longue !

Comme l'Allocation de Rentrée Scolaire (créée en 1973), le coût de la scolarité souffle ses 50 bougies.

Un demi-siècle plus tard le compte n'y est toujours pas.

Les listes de fournitures continuent de peser lourd dans le budget des familles, les transports scolaires ne sont toujours pas gratuits, les aides régionales sont inégalement réparties, etc.

Le dossier « coût de la scolarité » continuera d'exister tant que notre revendication de gratuité ne sera pas effective.

La CSF demande :

- Une école complètement gratuite pour tous les enfants dont la scolarité est obligatoire (3-16 ans)

Dans l'attente de la réalisation de cet objectif...

- Une modulation significative de l'Allocation de Rentrée Scolaire, pensée en fonction des niveaux et des filières (élémentaire, collège, lycée général et professionnel) et non en fonction des âges.
- La gratuité des fournitures et des transports scolaires

SYNTHÈSE DU COÛT DE LA SCOLARITÉ 2023

En 2023, l'inflation qui frappe les familles, entraîne une augmentation de 11,3 % du coût de la scolarité par rapport à l'année précédente, malgré un comportement d'achat raisonnable. Les vêtements et l'équipement sportif représentent les postes de dépenses les plus impactés avec une hausse de 12 %.

En 1973, La CSF revendiquait déjà la gratuité de l'école, soulignant que le service public de l'Éducation Nationale devait garantir à TOUS les enfants des conditions d'accès égales en fournissant gratuitement livres, transports, fournitures et services tels que la restauration scolaire et les équipements culturels. Cinquante ans plus tard, cette revendication reste plus que jamais d'actualité.

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), dans l'ensemble, couvre les frais de rentrée des familles mais pas les dépenses tout au long de l'année scolaire ce qui pénalise les familles modestes. Les conditions d'attribution restrictives et les montants alloués de l'ARS demeurent insuffisants pour les collégiens et lycéens. En effet, à la rentrée, les familles dépensent plus au collège qu'au lycée car la demande des professeurs de collège est plus exigeante.

Les familles sont attentives à réutiliser les fournitures d'une année sur l'autre, et vigilantes à ne pas effectuer d'achats superflus. Si les achats plaisir (trousses, cartables...) existent toujours, ils pèsent moins lourd dans le budget de rentrée.

Les inégalités territoriales sont toujours aussi présentes. La CSF recense chaque année les aides des régions apportées aux familles et les choix politiques en matière de transport. Toujours pas d'égalité ni de gratuité à l'horizon.

Les classes moyennes sont les plus touchées par l'inflation. C'est au niveau de la restauration scolaire que les exemples sont les plus marquants. Face à l'augmentation des prix, les Communes, Départements et Régions font des choix budgétaires qui impactent particulièrement les familles au quotient familial médian ou/et supérieur.

Le numérique est essentiel, il représente un poste de dépenses important pour les familles. Par manque de moyens, certaines renoncent à un équipement (ordinateur, tablette, etc.) ce qui creuse les inégalités et favorise la reproduction sociale.

Qualité d'enseignement et gratuité sont des revendications que nous répétons jusqu'à ce qu'elles aboutissent !

FOCUS 2023 : LE 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU COÛT DE LA SCOLARITÉ !

Il y a exactement 50 ans, en 1973, La Confédération Syndicale des Familles (La CSF) menait déjà une enquête sur le coût de la scolarité. Dans ce dossier, La CSF dénonçait l'injustice et le handicap permanents subis par les enfants de travailleurs dans un système éducatif qui prétendait offrir à chacun les mêmes opportunités.

Elle soulignait que malgré l'instruction obligatoire à 16 ans pour tous les enfants, introduite en 1967, il fallait passer des paroles aux actes. Elle appelait ainsi à une mesure radicale pour rétablir cette égalité, en offrant la gratuité des transports et des fournitures scolaires pour tous.

Au fil des années, entre 1960 et 1980, l'indice des prix avait été multiplié par 2,74, ce qui affectait particulièrement les plus pauvres et les classes moyennes. Les prix augmentent souvent plus vite que les salaires, en particulier les plus bas, et plus rapidement que les minimas sociaux. La CSF constate à cette époque que le coût de la rentrée scolaire a un fort impact sur les budgets familiaux.

La CSF s'est fréquemment inquiétée ou indignée face à l'augmentation trop élevée du coût de la rentrée scolaire. En 1976, elle avait constaté une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente, soulignant les lourdes dépenses pour les familles, en particulier celles touchées par le chômage. La recommandation de limiter les listes de fournitures pour alléger les charges des familles semblait peu entendue, et la conclusion du dossier de 1976 reste pertinente de nos jours.

Il y a 50 ans, l'association exprimait son inquiétude concernant l'augmentation insuffisante des bourses scolaires qui ne couvraient pas les frais de rentrée ni les autres dépenses tout au long de l'année. Elle mettait également en évidence la corrélation entre l'évolution du coût de la scolarité et l'augmentation des crédits pour le Ministère de l'Education Nationale. Par exemple, les crédits de l'Education Nationale variaient entre 4,28 et 5,2 % par an entre 1970 et 1974 alors que le coût de la scolarité augmentait lui en moyenne de 8 à 10 % par an sur cette même période. De même, La CSF revendiquait le doublement de la prime pour les filières technologiques et professionnelles afin de couvrir réellement les frais d'outillage des élèves.

Depuis ses premiers dossiers sur le coût de la scolarité, la CSF dénonce les longues listes de fournitures scolaires que les familles doivent acheter, comptant jusqu'à 45 articles pour une rentrée en sixième dans les années 90. Elle revendiquait leur réduction comme mesure de bon sens, ce qui restera une de nos revendications phares aujourd'hui.

Cette année 2023 est aussi le 50^{ème} anniversaire de l'ARS. En 1973, La CSF considérait cette mesure comme une demi-victoire, mais aujourd'hui, elle reste circonspecte sur cette politique gouvernementale qui, rappelons-le, est entièrement financée par les caisses d'allocations familiales, soit l'argent des salariés. De plus, 2 enfants sur 3 en sont exclus.

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

La CSF tient à rappeler que L'ARS a pour objectif de soutenir financièrement des familles dans leurs dépenses liées à la scolarité de leurs enfants, et pas seulement pour les achats de septembre.

Il n'est donc pas choquant que l'allocation de rentrée scolaire puisse être utilisée pour des dépenses visant au confort de l'enfant et dépassant le cadre « strict » de la rentrée scolaire. La priorité est bien de permettre aux enfants d'avoir une scolarité de qualité.

En 2023, légère augmentation des plafonds de ressources pour percevoir l'ARS (+ 1,6 %).

Nombre d'enfant à charge	Ressources en 2022 (Sur N-2)	Ressources en 2023 (Sur N-2)
1 enfant à charge	25 370 €	25 775 €
2 enfants à charge	31 225 €	31 723 €
3 enfants à charge	37 080 €	37 671 €
4 enfants à charge		43 619 €
+ par enfant supplémentaire	+ 5855 €	+ 948 €

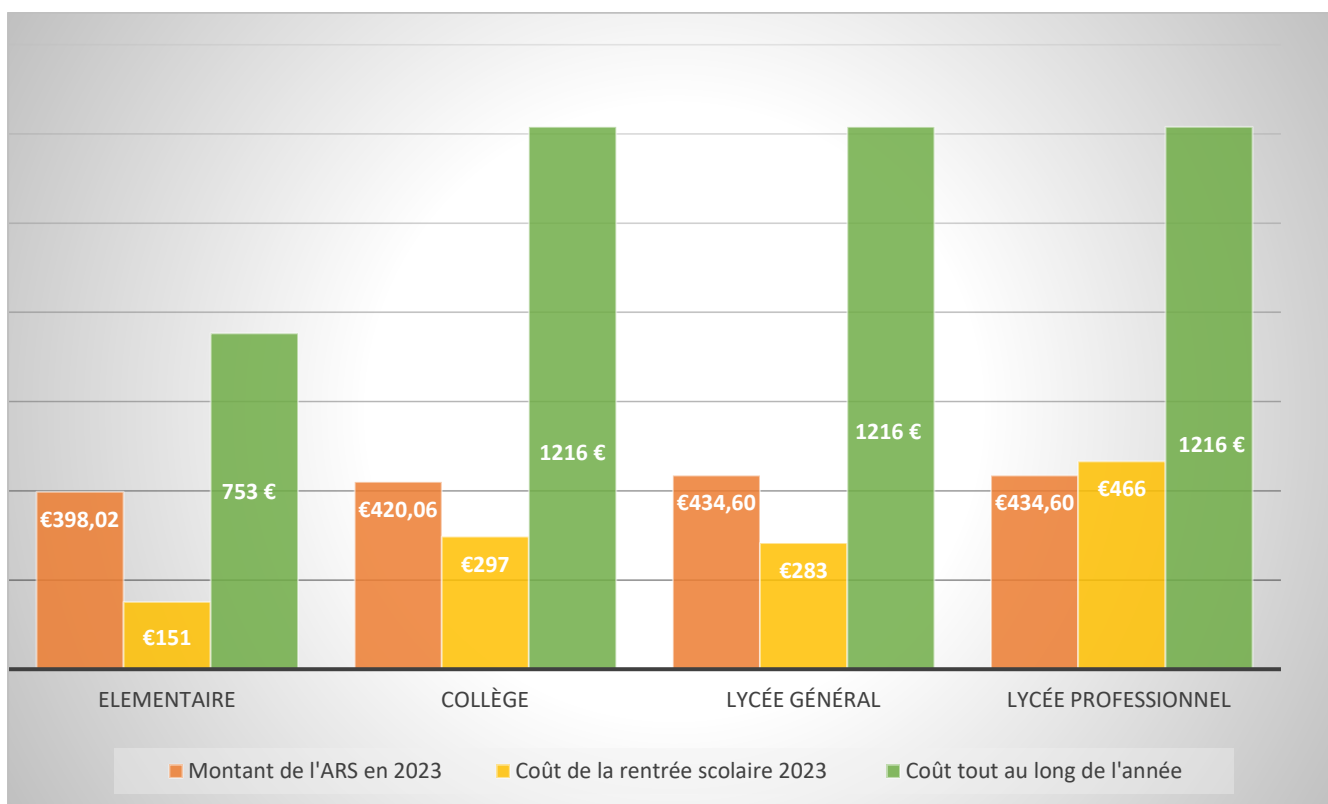
Age de l'enfant	Montant de l'ARS en 2022	Montant de l'ARS en 2023
6 à 10 ans	392,05 €	398,09 €
11 à 14 ans	413,69 €	420,06 €
15 à 18 ans	428,02 €	434,60 €

Le montant de l'ARS 2023 augmente aussi de 1,6 %.

Il n'a pas augmenté de 5,6 %, car 4 % était déjà pris en compte dans le versement 2022.

En 2023, l'inflation frappe toutes les familles. Selon certaines sources, le prix des fournitures scolaires a augmenté de 10 % à 25 % sur certains produits comme la « papeterie » par rapport à l'an dernier. La revalorisation de l'ARS paraît dérisoire au vu de l'inflation.

LE COÛT DE LA SCOLARITÉ PAR RAPPORT A L'ARS



- L'Allocation de Rentrée Scolaire 2023 couvre les dépenses de rentrée en école élémentaire, en collège et en lycée général, et presque en lycée professionnel.
- L'ARS ne couvre absolument pas les dépenses liées à la scolarité tout au long de l'année : équipement numérique, sorties et voyage scolaire, assurance scolaire, restauration, photos de classe et activités périscolaires, et participation à la coopérative ou FSE.
Si on les additionne à celles de la rentrée scolaire les familles devront dépenser entre 900 € et 1700 € en moyenne pour la scolarité d'un enfant.

La CSF préconise

- Une modulation significative de l'ARS en tenant compte du coût global de l'année scolaire en fonction des niveaux.
- L'élargissement de l'ARS aux lycéens de plus de 18 ans.
- Un relèvement du plafond de ressources pour le versement de l'ARS.
- Une augmentation de l'ARS indexée sur l'inflation.

LES CHIFFRES MARQUANTS

ECOLE
ELEMENTAIRE

Coût moyen d'une liste complète
à la rentrée 2023

233 €

2022 : 190 €

Dépenses réelles des familles
à la rentrée 2023

151 €

COLLEGE

Coût moyen d'une liste complète
à la rentrée 2023

371 €

2022 : 358 €

Dépenses réelles des familles
à la rentrée 2023

297 €

LYCEE

Coût moyen d'une liste complète
à la rentrée 2023

427 €

2022 : 414 €

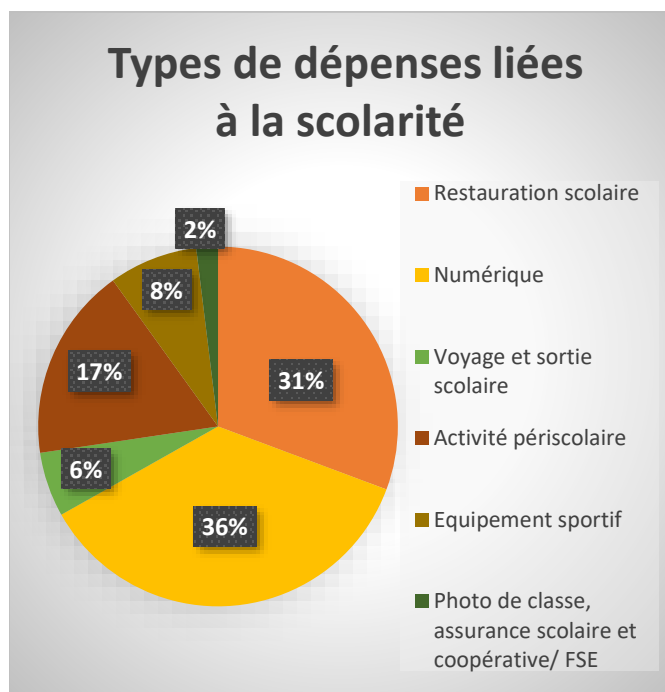
Dépenses réelles des familles
à la rentrée 2023

283 €

Commentaires

- La CSF constate une augmentation de 11,3 %. Avec l'inflation des matières premières, le prix des fournitures a fortement augmenté (25 % pour la papeterie, par exemple).
- L'inflation est continue depuis 50 ans.
- Le coût de la filière professionnelle est toujours aussi important. Une partie des équipements professionnels est souvent prise en charge par la région la première année, sauf pour un changement d'orientation.

LE COÛT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



La restauration scolaire, à l'équipement numérique et l'équipement sportif sont les postes les plus conséquents.

Le numérique (ordinateur, imprimante, cartouches d'encre, clé USB, forfait internet) est un poste de dépense très important au moment de l'investissement dans un ordinateur et une imprimante. Chaque année, il reste à la charge de la famille le coût des consommables.

En fonction des communes et des QF, la restauration scolaire peut varier de 0 € à environ 1400 € pour un enfant.

L'équipement sportif s'élève à 200 € en moyenne. Les parents achètent un survêtement, des baskets, un maillot de bain, nécessaires pour le cours d'EPS.

Les temps périscolaires et les activités diverses : des dépenses indispensables !

De nombreux enfants et adolescents participent aux temps périscolaires : études surveillées, temps d'accueil et garderie ou temps d'accueil périscolaire (TAP). Au sein des établissements, le foyer socio-éducatif ou l'UNSS peuvent également organiser diverses activités.

Ces temps importants pour les jeunes dans leur socialisation, leur adaptation, et leur épanouissement personnel représentent un coût conséquent pour les familles. La participation au FSE, UNSS, coûte 15 € en moyenne.

Des dépenses supplémentaires : assurance scolaire, sorties et voyage scolaire, photos de classe.

S'ajoutent d'autres dépenses : L'assurance scolaire 21,60 € en moyenne, les transports pour les sorties scolaires 18 € en moyenne, le coût pour un voyage à 280 €, les photos de classe à 11,70 € en moyenne...

Nous sommes encore loin de la gratuité.

La CSF demande l'application concrète des textes de loi définissant la gratuité de l'École.

Préambule de la Constitution française du 27 octobre 1946 :

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

LES AUTRES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DOSSIER

○ Aides des collectivités : un soutien aux familles très disparate et un manque d'information

Connaitre ses droits et ses aides en Région ou au niveau du Département lorsqu'on est une famille, relève du jeu de piste où il manque des indices.

Les niveaux des dotations et les critères d'attribution varient d'une région à l'autre. Les inégalités sont importantes.

○ Transport scolaire : la gratuité c'est possible !

On ne choisit pas son lieu d'habitation, pourtant il peut engendrer des dépenses importantes. On observe que des collectivités ont mis en place la gratuité des transports scolaires. C'est un choix politique et donc c'est possible !

○ Les initiatives associatives permettent de réduire la facture à la rentrée

Les CSF de Montpellier et de Limoges ont fait le choix d'achats groupés pour soulager financièrement les familles. Les négociations avec les distributeurs et les achats en gros ont permis de faire des économies de plus de 30 % sur les montants en magasin.

○ Les familles témoignent ...

Tout au long du dossier, « coût de la scolarité » parents, enfants et jeunes témoignent de leurs vécus. Ils déplorent des outils numériques souvent défaillants, des orientations subies, des enseignements pas toujours adaptés.

Quelques témoignages positifs adoucissent le propos.

○ Filières professionnelles : des avancées à poursuivre

L'enseignement professionnel coûte toujours aussi cher. L'amélioration de la prise en charge par des régions allège la facture des familles à la rentrée. La filière professionnelle continue d'être plus onéreuse que la filière générale pour la famille. Cette inégalité doit être combattue. Elle implique parfois un logement indépendant.

○ Les études supérieures : de plus en plus un sport de riche

Les dépenses liées aux études supérieures peuvent exploser : se loger, se nourrir, se chauffer, etc. Faute de moyens, de nombreux jeunes sont contraints de faire un emprunt, de ne pas réaliser leur premier choix, de travailler trop au risque de compromettre leurs études voire de les abandonner.

○ Logement étudiant : trop cher, trop d'inégalités

Quel que soit le mode choisi par les étudiants pour se loger (colocation, FJT, logement individuel...) le coût est, malgré les aides, fréquemment trop important.

Les solutions moins coûteuses présentent parfois des inconvénients.

Le logement autonome, selon les territoires, présente des différences de loyer importantes : Le Mans 371 €, Paris 893 €.

REVENDEICATIONS DE LA CSF

Les lois Jules Ferry ont rendu l'École gratuite, obligatoire et laïque. Aujourd'hui, la gratuité n'est pas la réalité pour la scolarité obligatoire...

C'est pourquoi, La CSF demande :

La gratuité absolue de l'École : fournitures scolaires, transports scolaires, équipements numérique et sportif, sorties scolaires...

En attendant la concrétisation de cette revendication, nous demandons :

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

- Modulation significative de l'ARS selon le niveau de scolarité.
- Élargissement significatif des plafonds de ressources.
- Maintien de l'ARS jusqu'à la fin du lycée quel que soit l'âge du jeune concerné.

Fournitures scolaires

- Prise en charge par les collectivités de la totalité des fournitures scolaires.
- TVA à taux réduit sur les fournitures scolaires.

Numérique

- Généralisation des dotations en équipements numériques nécessaires à la scolarité.

Restauration scolaire

- Mise en œuvre d'un service public de la restauration scolaire, accessible à toutes les familles qui le souhaitent.
- Généralisation à l'échelle nationale de la grille de tarification unique au quotient familial.

Transports scolaires

- Gratuité des transports scolaires afin de garantir l'accès à l'éducation pour tous quels que soient le lieu d'habitation et l'établissement dicté par le choix de l'orientation de l'enfant ou du jeune.

Enseignement professionnel et apprentissage

- Gratuité de l'équipement professionnel sur l'ensemble du territoire tout au long de la formation.

Enseignement supérieur

- Revalorisation des bourses et élargissement des plafonds de ressources.

Logement étudiant

- Développement et construction de logements étudiants adaptés aux besoins.
- Généralisation et encadrement des loyers pour qu'ils soient accessibles à tous.

LA CSF, UNE ASSOCIATION FAMILIALE

La Confédération Syndicale des Familles est une association qui agit avec les familles, pour promouvoir la justice sociale en partageant des valeurs de solidarité, de respect et de citoyenneté.

Missions

- Défendre les droits des familles
- Représenter les familles auprès des pouvoirs publics
- Agir pour l'égalité des droits

Réseau

- 30 000 familles adhérentes
- 70 Unions Départementales
- 350 associations locales
- 2 fédérations spécialisées : Fédération Nationale de l'Aide Familiale Populaire (FNAAFP/CSF) et Fédération Syndicale des Familles Monoparentales (FSFM/CSF)

Agréments

La CSF est une organisation familiale, membre de l'UNAF. Elle est agréée :

- Organisation nationale de défense des consommateurs
- Organisation nationale de locataires
- Association éducative complémentaire de l'enseignement public
- Organisation de représentants des usagers dans le domaine de la santé

CONTACT PRESSE

Johan Jousseaume

Secrétaire confédéral

Secteur Éducation

Tél 07 83 99 38 26

jjousseaume@la-csf.org

Annie Giroud

Responsable politique

Secteur Éducation

Tél 01 44 89 86 80

La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tél : 01 44 89 86 80

e-mail : contact@la-csf.org

Site : www.la-csf.org



@la_csf



@LaConfederationSyndicaledesFamilles